

L'avocat Louis Pasquin condamné pour gangstérisme

David Santerre

Rue Frontenac

Il a eu beau se défendre comme un diable dans l'eau bénite, se vidant le coeur lors d'un long témoignage à son procès, Me Louis Pasquin a tout de même marqué l'histoire judiciaire canadienne en étant le premier avocat condamné pour gangstérisme, ce vendredi au palais de justice de Montréal.

Le criminaliste avait subi au printemps dernier un long procès en compagnie de deux coaccusés, Carmelo Venneri et Jean-Daniel Blais, également reconnus coupables par le juge Carol Saint-Cyr.

Essentiellement, Me Pasquin est accusé d'avoir comploté en vue de faire du trafic de drogue, de possession en vue de faire du trafic, et d'avoir commis des crimes au profit d'une organisation criminelle (gangstérisme). Cela lui vaudra certainement une longue peine d'incarcération, dont il devra purger au moins la moitié vu la condamnation pour gangstérisme.

L'avocat avait été arrêté durant l'opération Piranha, à la mi-mars 2006, avec plusieurs trafiquants liés à l'organisation de Louis-Alain Dauphin, un caïd des Laurentides qui a depuis plaidé coupable et été condamné à neuf ans de pénitencier.

Selon le juge Saint-Cyr, la preuve a démontré que Me Pasquin, dont Dauphin était un client et ami, avait agi à titre d'intermédiaire entre le fournisseur de drogue torontois Michael Russell et Dauphin.

«Pasquin a non seulement permis la rencontre entre Dauphin et Russell, mais il a facilité l'élaboration de leur projet et les a encouragés dans sa réalisation. Il a contribué à la réalisation de l'entente et, comme la preuve nous le démontre, veillé à son bon déroulement pendant plusieurs mois», a écrit le magistrat dans son jugement lapidaire à l'égard de Me Pasquin.

Au cours de l'enquête, la Sureté du Québec a intercepté des conversations téléphoniques impliquant Dauphin, Russell et Pasquin.

L'écoute de ces conversations révèle que Russell a quelques fois séjourné chez l'avocat à Lachenaie, que la maison a servi de lieu de rencontre entre Russell et Dauphin, que Me Pasquin semblait organiser des rencontres entre les deux hommes et qu'il promettait de régler divers problèmes.

Lors de conversations impliquant les trois hommes, le 6 septembre 2005, on comprend que Russell, de passage à Montréal, a perdu ses clés de la maison de l'avocat, ce qui irrite Dauphin et Pasquin, qui donnent alors l'instruction à Dauphin d'amener Russell «au four» en l'attendant.

«Mets-toi pas le nez où t'as pas d'affaire», le prévient Dauphin.

Me Pasquin ajoute que Russell «est perdu ces temps-ci».

«Je vais lui parler et le mettre au pas. Ça ne marche pas de même», conclut le criminaliste.

Confiance inébranlable

D'autres conversations montrent que les gangsters ont une confiance inébranlable en Louis Pasquin, au point où ils l'auraient sollicité pour régler un problème de liquidité en vue d'acheter une importante cargaison de drogue.



Me Louis Pasquin à sa sortie du palais de justice.
Photo Martin Bouffard

C'est qu'une saisie passée de la SQ de 49 kilos de cocaïne avait semé la panique et fait perdre de gros revenus au clan de Dauphin, et Russell devait un important montant à ses propres fournisseurs. Le duo a alors pensé mettre en garantie les biens de Dauphin pour se financer, avec la coopération de l'avocat. Mais Russell trouvait que Dauphin tardait à prendre ses responsabilités.

«Ça n'a pas de sens... Tu vas m'appeler samedi après-midi. Je vais voir ce qui se passe avec cette personne», avait promis l'avocat à Russell, qui se plaignait.

«Quand j'entends ta voix, je vais bien... Je me dis que quand Louis travaille sur un problème, le monde est en sûreté.... Ça va être professionnel», l'avait complimenté Russell le lendemain.

Dans un long témoignage empreint d'émotion, Pasquin a raconté à son procès qu'il avait rencontré Russell parce qu'il était le conjoint de sa soeur, et que le hasard a fait que Dauphin l'a rencontré en lui rendant visite un jour que Russell était chez lui. Celui-ci disait être un homme d'affaires, et Pasquin a fini par le décrire comme un beau-frère devenu trop envahissant à son goût.

Mais pour le juge, toutes ces affirmations ne sont que sornettes.

Qualifiant le témoignage de Pasquin d'«invraisemblable et non crédible», le juge Saint-Cyr considère que «la prudence dont il fait preuve dans ses conversations en utilisant un langage qu'on peut qualifier de sibyllin démontre, contrairement à ses prétentions, qu'il est parfaitement au courant des activités auxquelles se livrent Dauphin et Russell».

«Louis Pasquin a été un des coconspirateurs dans l'organisation de Dauphin», conclut-il.

Me Pasquin a accueilli ce dur jugement sans broncher, accompagné de membres de sa famille. Il a quitté le palais de justice de Montréal en serrant les mains de confrères criminalistes. Son avocat, Me Pierre Pannacio, songe déjà à porter en appel cette décision.

Quant à la sentence, sa durée sera débattue les 23 et 24 avril.

Ce jugement permet enfin à la Couronne, représentée ici par Mes Madeleine Giaque et Roger Carrière, de savourer une première victoire contre un avocat accusé de gangstérisme.

C'est que pour piéger un avocat, il faut plus qu'un simple mandat d'écoute électronique lancé par un juge. C'est au ministre de la Justice en personne de délivrer l'autorisation. Un juge doit ensuite déterminer ce qui, de la preuve, relève du secret professionnel et doit être gardé sous scellé, et ce qui est admissible en preuve. La police et la Couronne s'était cassé les dents en procédant mal lors de l'enquête sur l'avocat Benoit Cliche, qui a ainsi été acquitté.